



## « Performance RH » :

# Déclinaison à la DTC

Avec son projet GAPP, « *Gestion Administrative Paie et Personnel* », La Poste engage le démantèlement de la gestion RH et veut réduire de 20 % ses coûts globaux (fonctionnement, immobilier, emplois ...) dès 2011, mais cette réforme vise surtout à métieriser la gestion RH. Des Centres de Service RH (CSRH), fusion des CIGAP et UGRH sont créés, un même CSRH comprenant plusieurs sites.

Pour la direction, il s'agit d'une professionnalisation de la filière. Ce regroupement CIGAP / UGRH permettra aux agents de conforter et développer leurs compétences dans une filière offrant des parcours facilités ! La polyvalence des agents doit permettre de mieux répondre aux demandes des agents de La Poste.

**FO a rappelé la position de la fédération qui s'oppose à ce projet !**

### **Il est synonyme de :**

- **Disparition du socle commun RH, garant de l'unité de La Poste,**
- **Suppression de sites au 1<sup>er</sup> juillet 2011,**
- **Suppression d'emplois avec toutes ses conséquences en matière de reclassement,**
- **Polyvalence accrue,**
- **Perte de compétences et d'expertise,**
- **Absence de proximité RH,**
- **Dégradation des conditions de travail.**

À la DTC, l'activité est délocalisée à Pau, site dépendant de la plaque CSRH de Limoges.

La déclinaison du projet sera progressive. Le CSRH prendra tout d'abord en charge l'activité IEV, puis la gestion du temps et des activités (GTA).

Dans les DOTC, des référents RH vont être désignés. Cette activité sera portée par les encadrants.

À la DTC, le CODIR doit statuer en juin pour savoir si l'activité « référent RH » sera portée par des managers dans les services de la DTC ou par le service support exclusivement.

Nous avons déploré la perte inéluctable de proximité avec les agents de la DTC et la perte des liens humains si l'activité de référents RH devait être diluée dans tous les services de la DTC.

À la DTC, 6 agents sont impactés (4 sur Nantes et 2 sur Chartres), pour 4 d'entre eux, aucune solution n'a pour le moment été trouvée.

« Ces agents ont clairement l'engagement de la Direction de rester à la DTC sur des fonctions supports » affirme le DRH.

Cette solution n'exclut pas cependant des mobilités fonctionnelles.

### **FO revendique la création de postes de "référent RH" au sein du support DTC :**

- **pour le maintien de la proximité avec les agents et le maintien des liens sociaux,**
- **pour faciliter le reclassement des agents impactés,**
- **pour utiliser les compétences déjà démontrées,**
- **parce que les managers ont d'autres choses à faire !**